

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix janvier à vingt heures, le conseil municipal de LE FOLGOET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Bernard TANGUY, Maire.

**Date de la convocation :** 03.01.2019

**Présents :** B. TANGUY – G. MONOT - O. CASTEL - J.Y. PHILIPOT – E. LE ROUX - P.KERBOUL – Y. TANGUY - C. TROMEUR – M. P. OLLIVIER – A.BLONZ - N. FLOCH – M. GUILLERM – J.N. LE MENN – J. CARRIO - Cécile GOUEZ – S. LE ROUX - G. MAREC –B. MUNOZ - M. DENIEL – Céline GOUEZ

**Absents excusés :** A. PODEUR qui a donné pouvoir à Cécile GOUEZ

**Secrétaire de séance :** J.Y. PHILIPOT

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2018

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, le compte rendu du Conseil municipal du 8 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE – Art. L2122-22 du C.G.C.T. – Délibération N° 5 du 28.03.2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28/03/2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) **L'établissement d'un emprunt** (alinéa 1) relatif au financement des travaux de réfection du réseau d'eaux usées, rue de Keranna

Caractéristiques de l'emprunt :

**Objet du prêt :** Financement des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement collectif

**Montant du prêt :** 70.000,00 Euros (soixante-dix mille euros)

**Durée du prêt :** 20 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Taux d'intérêt annuel fixe :** 1.63 %

**Amortissement du capital :** Constant (875.00 €)

**Montant de la première échéance :** 1 160.25 Euros (mille cent soixante euros vingt-cinq cts)

**Commission :** Néant

- 2) **Les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption** (alinéa 13).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surf. (m <sup>2</sup> )	Acquéreur
69	MADEC Yves	2 route de Lannilis	AD68	850	PIOLINE Arnaud
70	ISAAC Erwan/POLARD Catherine	23 rue André Chenier	AB294	514	LE REST Thierry
71	Consorts RAMONET	Lotissement Vallon du Creyer - Lot 30	AM113	720	SIGNOUREL Martial
72	CORRE Louis/LE BRAS Jeannine	Lotissement Keroguez	AL105	433	BOUQUIN Francky et Christine
73	RAGUENES Ronan	1 rue du Verger	AB103	93	VOISIN Maurice
74	GUYOT François	Jardins du Rétaire – lot 7	AA11p	527	ORAIN Stéphanie
75	SNC Foncier Conseil	Clos de Keranna – lot 12	AI 121	559	KERMARREC Xavier
76	Consorts LE GALL	4 Guernevez	AC312	5	BRETON Cécile

77	GUIVARCH Martine	1 rue des Glycines	AD48	529	SARL Promo Bois
78	MAZÉ Jacqueline	14 rue Henri de Régnier	AB39	490	METUAARO Taohirai/GOUEZ Lucie
79	BERGOT Dominique/BESNIER Alexia	2 rue de l'Odet	AH401	782	RIVOALEN Chantal
80	Consorts LE GALL	4 Guernevez	AC311	633	HELLO Yann/QUEAU Laurence
81	SNC Foncier Conseil	Clos de Keranna – lot 3	AI 112	527	FONTAINE Patrice/BRIEC Sylvie

## BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS (Année 2018)

2019-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le bilan annuel 2018 des cessions et acquisitions tel que présenté ci-dessous :

### Acquisition réalisée en 2018 :

- ✓ Parcelle AD 82 – Lieu dit Croix Rouge – 100 m<sup>2</sup> - 1 000 €

### Cession réalisée en 2018 :

- ✓ Délaissé de voirie – rue Cadoudal – 22 m<sup>2</sup> - 3 300 €

## SDEF – Remplacement des armoires de commande de l'éclairage public

2019-02

Monsieur Pascal KERBOUL présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de 13 armoires d'éclairage public.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LE FOLGOËT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 60 000,00 € HT

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 30 000,00 €
- ⇒ Financement de la commune : 30 000,00 € pour l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux de rénovation des armoires d'éclairage public ;
- ◆ **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 30 000,00 euros ;
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants.

## SDEF – Convention pour le remplacement de lanternes

2019-03

Monsieur Pascal KERBOUL informe le Conseil municipal d'incidents intervenus sur divers lanternes d'éclairage public lors de la tempête du mois d'octobre.

Cinq capots sont tombés sur la chaussée : rue Lamennais, rue des Glycines, rue Théodore Botrel, rue de la République (2).

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LE FOLGOËT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

La convention établit les conditions financières de prise en charge des travaux des 5 points lumineux comme suit :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Calcul Subvention SDEF	Subvention SDEF	Participation communale
<b>Ouv 236</b>	750,00 €	900,00 €	50% du HT limité à 600€/pl	300,00 €	<b>450,00 €</b>
<b>Ouv 86</b>	800,00 €	960,00 €	50% du HT limité à 600€/pl	300,00 €	<b>500,00 €</b>
<b>Ouv 65</b>	850,00 €	1 020,00 €	50% du HT limité à 600€/pl	300,00 €	<b>550,00 €</b>
<b>Ouv 66</b>	850,00 €	1 020,00 €	50% du HT limité à 600€/pl	300,00 €	<b>550,00 €</b>
<b>Ouv 62</b>	850,00 €	1 020,00 €	50% du HT limité à 600€/pl	300,00 €	<b>550,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>4 920,00 €</b>		<b>1 500,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux de remplacement des 5 luminaires ;
- \* **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 2 600 euros ;
- \* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants.

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019</b>	<b>2019-04</b>
--	----------------

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Il précise qu'au vu des termes de cet article, le montant pour lequel il peut être autorisé par le Conseil Municipal à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 est de 630 575 € (2 522 300 € x 0.25)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 54 067 € (< 25% x 2 522 300 €.)

Il informe l'assemblée que les dépenses d'investissement concernées seraient les suivantes :

	USAGE	MONTANT
<b>SUBV D'ÉQUIPEMENT VERSÉES</b>		
Participation (2041582)	Remplacement luminaire rte de Lannilis	247.00
	Remplacement luminaires rues Glycines et Lamennais	2 600.00
	Remplacement armoires EP	30 000.00
<b>INSTALLATIONS GÉNÉRALES</b>		
Plonge (2181)	Cantine EPG	6 240.00
Etudes amiante (2135)	Salle Kermaria (toiture, bardage, salle annexe)	3 000.00
Etudes amiante (2135)	Maison rue de la Gare	1 500.00
<b>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</b>		
Double écrans et supports (2183)	Bureau comptabilité	620.00

MATÉRIEL	USAGE	MONTANT TTC
Armoire froide (2184)	Salle Yves Bleunven	1 560.00
Broyeur (2184)	Voirie	8 300.00
		<b>54 067.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** l'engagement des dépenses d'investissement décrites dans le tableau ci-dessus avant le vote du budget primitif 2019 de la commune.

<b>HALTE GARDERIE « Les PITCHOULIG »</b>	<b>2019-05</b>
--	----------------

Madame Yolande TANGUY expose la problématique du quota d'heures dont dispose la commune à la crèche de Lesneven.

Malgré l'avenant validé en conseil municipal le 15 mars 2018, permettant de faire passer le quota d'heures hebdomadaire de 260 à 310 h, l'offre s'avère insuffisante.

Le prévisionnel de présence pour 2019, à effectif constant, est de 16 800 heures.

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter le quota d'heures annuel à 18 000 heures, ce delta pourrait notamment être utilisé pour des demandes de gardes ponctuelles.

Le coût horaire maximum est de 2.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **VALIDE** l'augmentation du quota d'heures de la commune à la halte-garderie de LESNEVEN à hauteur de 1 200 heures ;
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention

<b>CONGRÈS NATIONAL DES MAIRES</b>	<b>2019-06</b>
------------------------------------	----------------

Monsieur le Maire indique que le congrès national des maires s'est déroulé à PARIS du 20 au 22 novembre 2018.

MM. Guy MONOT et Corentin TROMEUR se sont rendus au congrès et ont avancés les frais inhérents à leur participation à cette manifestation (transports, hébergement), récapitulés comme suit :

	Transport	Hébergement	Total
<b>Guy MONOT</b>	50.00	230.60	280.60
<b>Corentin TROMEUR</b>	79.00	163.00	242.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**1 – Aménagement de la rue de Keranna :** Les travaux ont repris le 8 janvier 2019. L'ensemble des travaux de réseaux souterrains étant achevés, l'entreprise STPA/BINARD débute l'aménagement de la voirie. A ce titre, la rue de Keranna sera interdite à la circulation du 21 au 31 janvier prochain afin de permettre la réalisation du coulage des bordures de la future voie.

**2 – Maison d'Assistantes Maternelles :** Une visite collégiale du site a été réalisée début décembre dernier et a permis la réalisation d'un projet de plan d'aménagement du bâti, conforté par la visite de la MAM de MILIZAC. L'objectif prioritaire étant d'optimiser le nombre de places (12) tout en conservant la possibilité de pouvoir louer la maison à un particulier en cas d'échec de la MAM.

L'aménagement sera le suivant, sous réserve de l'avis favorable de la PMI :

- RDC : Cuisine ; salle à manger/pièce de vie, salle de change, SDB
- Etage : 3 chambres, WC

Financièrement, la location permettra de couvrir quasi intégralement le remboursement de l'emprunt.

**3 – Modification des conditions de collecte des déchets ménagers :** Confrontée à de récurrents problèmes de dysfonctionnement des points d'apport volontaires, la CLCL a décidé le renouvellement de ces derniers. La mise en place des nouvelles colonnes s'effectue de manière progressive sur l'ensemble du territoire depuis décembre dernier. Ces dernières seront changées courant mars 2019 sur la commune.

Par ailleurs, les usagers situés à plus de 200 mètres d'un point d'apport volontaire se verront remettre : 1 bac OM pucé, qu'ils devront venir retirer à l'espace Kermaria le 23 janvier prochain et 1 bac « emballages secs » qui leur sera directement remis à domicile, à partir du 21 janvier 2019.

Une collecte de ces bacs en porte à porte sera réalisée par alternance à compter de mars 2019.

De nouvelles cartes d'accès aux points d'apport volontaires seront expédiées par la Poste, elles permettront l'accès aux déchetteries.

Les objectifs de cette nouvelle organisation de collecte des déchets ménagers sont d'améliorer le tri ; de désengorger les points d'apport volontaire ; d'optimiser les tournées de collecte.

**4 – Ecole Paul Gauguin :** Dans le cadre de l'extension de l'école, une réunion est fixée au 23 janvier prochain avec l'architecte. Par ailleurs, face à l'incapacité de résoudre les récurrentes fuites d'eau provenant de la toiture, la question de la réfection totale de cette dernière est posée.

**5 – Dates prévisionnelles des prochaines réunions :**

**17/01 à 18h30 :** Commission Travaux, Environnement, Urbanisme

**31/01 à 17h45 :** Bureau municipal/Commission finances

**05/02 à 20h :** Conseil municipal

**19/03 à 17h45 :** Bureau municipal/Commission finances

**29/03 à 17h/17h30 :** Conseil municipal

**CLOTURE DE LA SÉANCE :** L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Maire décide de clore la séance à 21 heures 40 et rappelle que **les délibérations prises sont numérotées du N°2019.01 au N° 2019.06**